



CAAHM

133, rue de la Ganzau

67100 STRASBOURG

Pôle Handicap

1. EDITORIAL

La dynamique du CAAHM se modifie au fil des années avec l'évolution de la composition de l'effectif des personnes accompagnées. En 2023, la cohabitation de nouveaux arrivés issus notamment d'IMPro, donc des jeunes adultes, avec des personnes d'âge mûr (45 ans et plus), a nécessité d'adapter l'organisation de l'activité en proposant des ateliers différenciés répondant à leurs besoins spécifiques. Cet ajustement répond en partie au mouvement de transformation de l'offre qui traverse le champ du handicap et demande de prendre en compte des besoins émergents.

Le CAAHM s'inscrit dans cette orientation des politiques publiques et participe à la réflexion associative menée dans le cadre de la mise en place d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens - CPOM

Depuis fin 2023, la Direction des CARAH et du SAJ, structures d'accueil de jour du Haut-Rhin, est également en charge du CAAHM, afin de gagner en cohérence et en synergie entre ces quatre établissements et proposer ainsi des accompagnements au plus près des besoins et des attentes des personnes concernées.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

Notre établissement propose un accompagnement à la fois collectif et individualisé, en accueil de jour, pour des personnes adultes porteuses de handicap mental. Notre mission est d'accompagner nos bénéficiaires en journée, dans un lieu propice à leur épanouissement, leur bien-être et leur vie sociale.

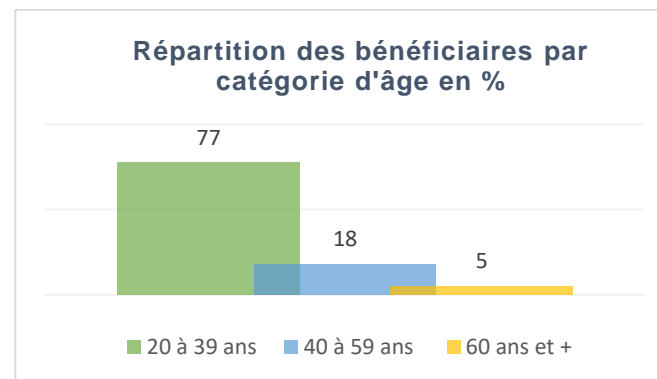
Notre service a pour vocation de permettre aux personnes accueillies de maintenir leurs acquis, de favoriser leur développement, d'acquérir une plus grande autonomie dans leur vie quotidienne ainsi que de les accompagner, avec leur famille, dans leur projet de vie et d'avenir.

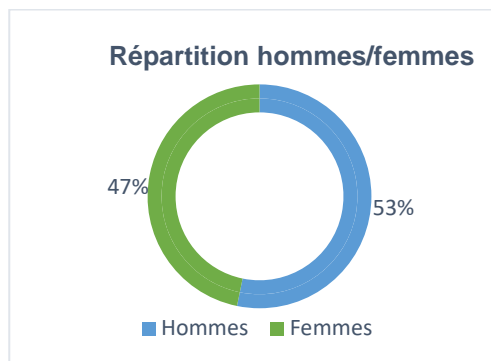
Suivi de l'activité

Années	2021	2022	2023
Agrément	65	65	65
Nombres de jours d'activités	209	208	207
Journées/séances prévisionnelles	12150	12150	12150
Journées/séances réalisées	11632	11175	11610
Ecarts	-518	-975	-540
Taux d'occupation	85,62%	82,66%	86,29%
Taux de réalisation de l'activité	95,74%	91,98%	95,56%
Nb total de personnes accompagnées/an	70	65	64

La diminution du nombre de journées d'ouverture s'explique par la mise en place de journées pédagogiques sur le service pour permettre aux membres de l'équipe de se réunir pour des sessions de travail collectif ou des formations collectives pour l'ensemble des professionnels.

♦ Répartition de l'effectif par âges





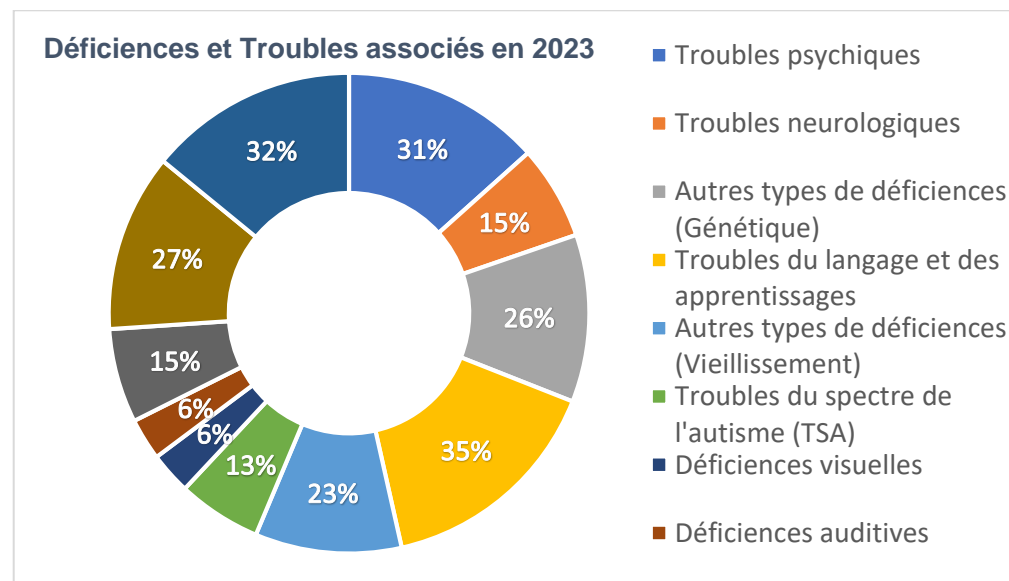
Pour l'année 2023, la moyenne d'âge des bénéficiaires du CAAHM est de 35 ans. Le public accueilli demeure, comme pour les années précédentes, un public relativement jeune : 77 % des bénéficiaires ont moins de 40 ans, 18 % ont entre 40 et 59 ans et 5% ont plus de 60 ans.

Il y a 4 femmes et 4 hommes de plus de 45 ans pour lesquels une attention particulière est portée au vu de leur statut de personnes handicapées vieillissantes (PHV)

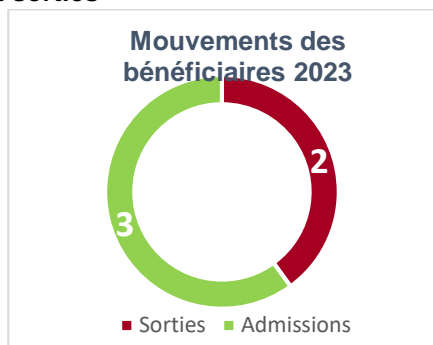
La parité hommes-femmes s'équilibre de plus en plus avec 53% d'hommes et 47% de femmes accueillis sur le service.

♦ Les types de handicap

La typologie des types de déficiences dont sont porteurs les bénéficiaires pris en charge au CAAHM en 2023 est quasi-similaire à celle des années précédentes.

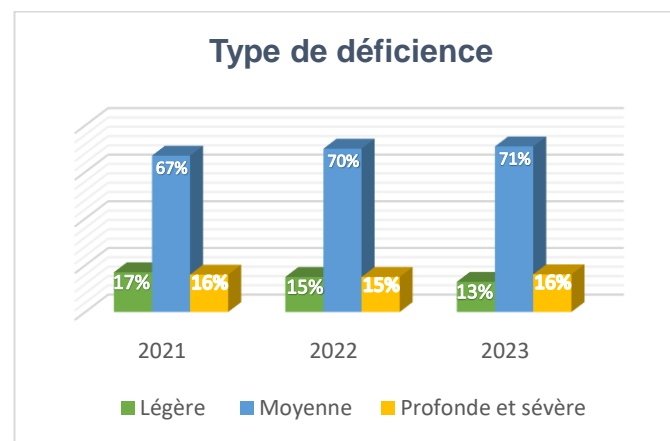


♦ Admissions et sorties



En 2023, 3 personnes ont été admises sur le service toutes les trois originaires de l'IME de la Ganzau.

Une nette diminution de sortie des effectifs pour l'année 2023, avec seulement 2 personnes. L'une d'elle a déménagé dans un autre pays et l'autre évoluée à domicile.



L'accompagnement de profils aussi hétérogènes sur un grand collectif tel que celui de notre accueil de jour n'est pas sans difficulté. Le cumul des handicaps liés à la déficience mentale, aux troubles psychiques et à des problématiques somatiques complexifie l'accompagnement.

Une accentuation de la carence en soins courants pour certains bénéficiaires continue de mobiliser l'énergie des professionnels pour rappeler l'importance de soins dits courants à certaines familles et éviter la dégradation à moyen terme du tableau clinique général de leur proche.

Un accompagnement par le SAMSAH a pu se mettre en place pour trois bénéficiaires cela demeure insuffisant face au nombre de repérages posés. L'équipe travaille en lien avec l'équipe pluridisciplinaire du SAMSAH afin de faire part des repérages et d'initier des actions permettant une fluidité dans le parcours des personnes accueillies.

L'accompagnement par la psychologue du service a été interrompu pour congé de maternité suivi d'un congé parental. Une psychologue remplaçante a pris ses fonctions au mois de novembre. En amont de cette absence, la psychologue avait, outre ses nombreuses missions, proposé des ateliers « gestion des émotions » à quelques bénéficiaires. Ces ateliers ont remporté un grand succès.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1 Vie de l'établissement

En 2023, tout comme l'année précédente, les activités physiques et artistiques du CAAHM ont été organisées à l'extérieur de l'établissement dans le but de favoriser l'inclusion des bénéficiaires. Tout au long de l'année, 53 bénéficiaires ont eu l'opportunité de participer à une ou plusieurs activités physiques adaptées (le tir à l'arc, le tennis, le football, la boxe, le floorball, l'Ultimate Frisbee, la natation, le tir à sarbacane, le VTT, le vélo d'appartement, le parcours psychomoteur, la gym douce et les jeux de précision...), proposées par l'éducateur sportif.

Parmi celles-ci, l'activité tennis s'est particulièrement démarquée, rencontrant un franc succès lors de la journée de tennis inter-établissement en avril et aux internationaux de tennis en mai. Grâce à ces activités adaptées et à d'autres telles que la marche, l'expression corporelle, la gym assise, les séances Snoezelen, le parcours de motricité, la danse et le yoga, plusieurs bénéficiaires ont découvert pour la première fois le plaisir de participer à des activités physiques adaptées, mettant ainsi en lumière leur engouement pour ces propositions.

De plus, nos bénéficiaires ont pris part à la journée Nouvel Envol, pendant laquelle ils ont pu profiter de divers jeux et activités physiques.



Durant l'année, l'équipe éducative a également proposé une variété d'activités artistiques, du Land'Art, des jeux ludiques et sensoriels, ainsi que des ateliers visant à explorer la nature et à profiter des activités en plein air. L'objectif était d'assurer aux bénéficiaires un bien-être constant et une exploration continue de leur environnement naturel. Ces ateliers, organisés chaque mardi après-midi par groupes de 16 personnes, ont offert l'occasion d'explorer différents environnements naturels. En cas de mauvais temps, les activités se déroulaient à l'intérieur pour assurer leur continuité.



Dans le même esprit, 22 séances d'ateliers de marche ont été proposées aux bénéficiaires chaque jeudi. La plupart d'entre eux étaient capables d'effectuer une randonnée d'environ 5 km. Ces ateliers favorisent des moments de partage, de convivialité et de détente, loin du collectif source d'anxiété ou de stress pour certains.

En 2023, plusieurs ateliers artistiques ont été proposés aux bénéficiaires, notamment l'atelier théâtre, musique, expression corporelle, écriture, ainsi que l'atelier arts plastiques.

L'atelier théâtre s'est tenu à la Maison Théâtre de Strasbourg, permettant aux 8 participants de développer leurs compétences artistiques sur une période de 20 séances alliant effort, répétition, apprentissage et la satisfaction de présenter un spectacle à un public lors de la fête de fin d'année.

De même, l'atelier musique, a eu lieu à l'ARES (Association des Résidents de l'Esplanade à Strasbourg) tous les mardis matins. Il a permis aux 8 bénéficiaires participants de développer leur talent musical, leur écoute et leur savoir-être au sein d'un collectif au cours de 22 séances.

Un deuxième atelier musical, également à l'ARES, a permis à 8 personnes de développer leur créativité et leur concentration à travers des jeux musicaux, sur une période de 14 séances. Cet atelier a donné lieu à une représentation en première partie d'un concert au Temple Neuf de Strasbourg en mars 2023.

Enfin, un dernier atelier musical de 25 séances, dispensé par l'équipe éducative au sein du CAAHM, a permis à de petits groupes du Jardin de profiter de moments musicaux hebdomadaires.

L'atelier d'expression corporelle, réalisé en partenariat avec Pôle Sud et avec l'intervention d'Akiko, danseuse professionnelle, a permis à 8 personnes de développer leur agilité au cours de 27 séances. Ils ont également pu s'approprier leur corps et leur image.



L'atelier d'écriture et d'expression, en partenariat avec l'Association « A livre ouvert », s'est déroulé tous les lundis après-midi. Neuf bénéficiaires ont ainsi pu renforcer leur confiance en eux, leur expression orale, leur rapport aux émotions et leur imagination. La restitution des écrits et des histoires inventées a été un moment fort de cet atelier lors de la première partie du concert au Temple Neuf en mars, avec nos musiciens «les façonneurs de son ».

L'atelier d'arts plastiques, encadré par une artiste-peintre, s'est tenu au CAAHM et dans son atelier. Les 7 bénéficiaires ont pu continuer à développer leur technique et leur savoir-faire au cours des 7 séances proposées. Cet atelier leur a également offert un espace d'expression et une valorisation de soi.

Deux séances mensuelles de médiation animale étaient proposées chaque mois par l'association "Ther'arc en ciel", permettant aux participants de créer et de tisser des liens avec les animaux.

L'année 2023 a également été marquée par le lancement de plusieurs projets et partenariats :

- L'atelier VIAS (Vie Intime Affective et Sexuelle) a répondu aux besoins d'accompagnement spécifiques en mettant en place un atelier intitulé « moi et les autres », visant à sensibiliser les bénéficiaires sur ce sujet important.
- Le partenariat avec « bouchons bonheur 67 », toujours à l'œuvre, les a sensibilisés au tri des déchets et a valorisé la participation des personnes à une action de solidarité.

L'année 2023 a également été riche en événements festifs pour nos bénéficiaires.

Ils ont eu l'occasion de participer à diverses activités telles qu'une sortie à Europa-Park, des visites en centre-ville, au marché de Noël, au cinéma ainsi qu'aux musées. Un mini-séjour de 3 jours à Erckartswiller a également été organisé en octobre, en réponse à la forte demande des personnes accueillies souhaitant vivre une expérience en dehors du cadre familial.



Sur le plan des festivités, une fête d'été a réuni les professionnels du service, les bénéficiaires, les parents et les partenaires en juin 2023. Cette journée festive a été marquée par des représentations musicales et une après-midi dansante, constituant un moment fort pour l'ensemble du service.

Enfin, la fête de fin d'année du CAAHM, tenue dans la salle du Manège du Neuhof, demeure un événement très apprécié des bénéficiaires et des familles. Animée par des représentations musicales et théâtrales des bénéficiaires, cette journée de convivialité et de partage a permis de clôturer l'année 2023 dans la bonne humeur.

3.2 Action de l'établissement dans le domaine de la continuité et fluidité des parcours des usagers

Outre la collaboration avec les IME pour l'accueil des jeunes adultes en vue de leur admission sur le service, la coopération interservices tend à se renforcer conformément à la démarche initiée les années antérieures.

Afin de favoriser l'ouverture du Caahm vers les autres établissements de l'association, l'équipe a fait la proposition de mutualiser des ateliers avec les jeunes adultes de l'IME. Ainsi, le Caahm Jardin a pu accueillir deux jeunes et un éducateur lors de l'atelier musique. A l'étage, l'atelier « marche en ville » et les activités sportives ont également pu accueillir plusieurs jeunes. Ces rencontres ont favorisé les échanges et la connaissance des différents établissements.

Dans la même dynamique, une convention de stage a été mise en place avec l'ESAT de la Ganzau pour permettre à quelques bénéficiaires du Caahm, en lien avec leurs projets individuels, d'approcher le milieu du travail de manière progressive.

Le travail du SAMSAH vient compléter le travail initié par l'accueil de jour en proposant un accompagnement renforcé pour le bénéficiaire, au regard de ses besoins, dans différents aspects de sa vie quotidienne, notamment dans le domaine du suivi médical. Ainsi, trois personnes dont l'environnement familial est fragilisé ont pu être admises au SAMSAH en parallèle à leur accueil dans notre service.

Un soutien administratif est réalisé par la cadre intermédiaire pour les demandes de renouvellement des orientations ou pour les réorientations (dossiers MDPH) à l'attention des familles en difficultés administratives.

3.3 Action de l'établissement sur l'accompagnement à l'autonomie et la santé

Pour l'autonomie :

Tout au long de l'année, l'équipe éducative a proposé diverses activités d'apprentissage, parmi lesquelles figuraient l'atelier cuisine, l'atelier CTS et la commission CVS.

L'atelier cuisine se tenait chaque mercredi matin en groupe de 10 à 12 personnes, offrant aux bénéficiaires l'occasion de préparer et déguster différents plats chaque semaine, tout en développant leurs compétences culinaires, leurs connaissances des produits et leur autonomie.

L'atelier CTS a pour objectif d'enseigner aux bénéficiaires les règles de base en matière de sécurité dans les transports en ville. Enfin, la commission CVS permettait aux bénéficiaires de se réunir une fois par mois en groupes de 12 à 14 personnes pour échanger sur les questions collectives et préparer les réunions CVS.

Pour la santé :

Des **actions de prévention santé** ont été animées par le SAMSAH pour les bénéficiaires du CAAHM tout au long de l'année. Un projet comprenant plusieurs actions a démarré concernant l'accompagnement à la Vie Intime Affective et Sexuelle (VIAS) ; des professionnels ont pu suivre une formation et proposer des ateliers spécifiques. Le CAAHM est un établissement non médicalisé cependant une attention particulière est portée lors des réunions de projets personnalisés dans le domaine de la santé et plus particulièrement pour les personnes handicapées vieillissantes (PHV).

3.4 Action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

Agir pour l'inclusion des bénéficiaires en milieu ordinaire fait partie des missions principales de notre établissement. Les activités et ateliers à l'extérieur de notre établissement, l'organisation de sorties culturelles et sportives, l'intervention de professionnels extérieurs dans nos services et l'accompagnement des bénéficiaires dans la connaissance et la maîtrise de leur environnement sont autant d'actions mises en place en 2023 pour favoriser l'inclusion et l'intégration sociale des personnes accueillies au CAAHM.

La mise en œuvre de l'atelier « Eco Caahm » a permis aux participants de s'épanouir autour du thème de la nature, en découvrant leur environnement naturel de manière différente et en se sensibilisant au recyclage et à la valorisation des objets.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Etat des lieux des chantiers qualité et description des actions entreprises

4.1 Pilotage de la démarche

Le CODIR, composé de la cadre intermédiaire et de la directrice, effectue le suivi du plan d'action global, formalisé dans le logiciel MS Qualité. Une à deux fois par an, un temps de travail est prévu avec les équipes pour communiquer autour des réalisations et des actions à venir. Certaines actions font l'objet d'une communication au CVS.

4.2 Déploiement des outils métiers : MS Qualité et SILAO (DUI)

L'ensemble des salariés du CAAHM a pu être formé à l'utilisation du logiciel MS Qualité dans le cadre de la saisie des FEI. Actuellement les professionnels utilisent MSQ pour renseigner les FEI, une formation supplémentaire pourrait leur permettre une utilisation plus large du logiciel, notamment pour la saisie des réclamations. Les secrétaires, la cadre intermédiaire et la directrice ont été formées à la saisie du DUERP.

Le déploiement du DUI a démarré, le CAAHM fait partie du premier lot. Cela nécessite plusieurs étapes et un travail conséquent pour une appropriation de l'outil.

4.3 Bienveillance, éthique et prévention des risques de maltraitance

La prévention des risques de maltraitance et la promotion de la bienveillance sont des préoccupations constantes qui se traduisent chaque année aussi bien dans la construction du plan de développement des compétences que dans des actions de soutien aux professionnels :

GAP : l'équipe dispose de GAP (10 séances/an)

Outre les GAP, plusieurs dispositifs sont en place visant à permettre aux professionnels de bénéficier de lieux de réflexions sur leurs pratiques, et de distanciation sur leur quotidien de travail (plan de formation, réunions pluridisciplinaires, promotion de la démarche qualité...). La liberté de parole lors des temps de réunion, l'accessibilité des responsables de services, la dynamique du travail d'équipe, la solidité et l'agilité de l'organisation quotidienne, sont autant de moyens de prévenir les risques de maltraitance. Les professionnels ont des entretiens individuels et professionnels réguliers.

4.4 Gestion des risques

Gestion des événements indésirables

Depuis 2023, les événements indésirables sont signalés dans MS Qualité : 19 (3 chutes, 8 violences physiques, 1 restauration, 6 comportements, 1 crise épilepsie). Le traitement des FEI est analysé rapidement. Les raisons de leur survenue sont analysées et des mesures correctives sont mises en œuvre.

Gestion des plaintes et réclamations

Les réclamations exprimées par les bénéficiaires concernant le service de restauration sont gérées dans le cadre des réunions de régulation. La cadre intermédiaire se tient disponible pour recueillir les plaintes et réclamations.

Autre aspect de la gestion des risques

Les risques d'accidents domestiques inhérents aux activités proposées au Caahm sont pris en compte par les accompagnements des professionnels, des mesures de prévention sont adaptées aux capacités des bénéficiaires et tiennent compte de leur degré d'autonomie.

Les risques liés aux transports sont pris en compte dans le cadre des échanges avec le prestataire, des réunions sont proposées aux transporteurs (1x/trimestre) et aux besoins en cas de problèmes.

Le DUERP est formalisé dans MS Qualité et son actualisation fait l'objet d'un suivi annuel.

4.5 Formalisation des documents socles de la structure

Plusieurs procédures ont été actualisées en 2023 : l'admission du bénéficiaire, l'évacuation incendie, accueil et accompagnement des stagiaires, gestion des faits de violence, recueil et distribution des médicaments, PPMS, et ont fait l'objet d'une communication aux équipes.

4.6 Autres aspects liés à la qualité d'accompagnement

Travail avec les familles

Le CVS s'est tenu trois fois dans l'année. Dans ce cadre et suite aux échanges les familles ont émis le souhait de se rencontrer entre aidants et ont proposées la mise en place d'un Café des parents. Le premier Café des parents a eu lieu au mois de juin 2023. Ils ont souhaité la mise en place de réunions thématiques au sein du Caahm.

Suite à cela une enquête a été menée auprès des familles pour connaître leurs participations en lien avec des thèmes proposés (l'après Caahm, le répit des aidants, la VIAS, la protection juridique des majeurs)

Co construction et personnalisation du projet d'accompagnement

Le projet personnalisé est systématiquement construit à partir de demandes et attentes de la personne accompagnée, croisées avec les observations des professionnels. Lors de la réunion de formalisation du projet personnalisé, la famille ou le représentant légal, ainsi que les partenaires sont invités. La rédaction finale intègre les remarques formulées lors de la réunion, lorsque la personne accompagnée en est d'accord.

La mise en œuvre du PP fait l'objet d'un suivi tout au long de l'année, notamment lors de réunions hebdomadaire d'analyse de situation en équipe pluridisciplinaire et lors des entretiens individuels des bénéficiaires avec leur référent. Le projet individualisé est réalisé en FALC afin d'être accessible aux personnes accompagnées.

Expression et participation de la personne accompagnée

Les délégués des personnes accompagnées participent aux réunions du CVS.

Le « café discussion », organisé tous les jeudis matins en groupes de 8 personnes pendant une heure, offre un espace pour s'exprimer, renforcer l'affirmation de soi, développer l'écoute de l'autre et aborder divers sujets de discussion souvent en lien avec l'actualité.

L'atelier « Tous ensemble tous citoyens » a ouvert des possibilités de questionnement, de découverte et de culture sur la citoyenneté en général, et plus spécifiquement sur les droits et devoirs des personnes en situation de handicap en 2023. Sa mission est d'accompagner les bénéficiaires à participer et à s'investir au sein du CVS.

Droit de la personne accompagnée

Les bénéficiaires participent, à raison d'une fois par mois, à une réunion générale, animée par la cadre intermédiaire. Cette réunion permet de les tenir informés des changements (organisation, changement de personnel, arrivée des stagiaires), des événements avenir ou des modifications du fonctionnement du service. Elle est l'occasion pour eux également de s'exprimer et faire part de leurs réclamations. Les demandes et réclamations sont traitées en réunion pluridisciplinaire ou en réunion de direction afin d'apporter une réponse adaptée.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/2023

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

	TOTAL	Encadr	Admin	Educ	Para m	Méd	S G
CDI	15,20	1,20	1,00	10,67	1,58	0,00	0,75
CDD temporaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CDD rempact	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Contrat aidé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Maitre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	16,20	1,20	1,00	11,67	1,58	0,00	0,75

Formations :

- Manipulation des extincteurs et évacuation : 7 professionnels + 8 bénéficiaires
- Accompagner les personnes autistes en ESMS : 12 professionnels
- Langage des Signes Française : 12 professionnels
- Outlook débutant : 1 personne
- Vie Intime Affective et Sexuelle : 4 personnes
- Formation SST : Initiale : 4 professionnels Recyclage : 5 professionnels
- Formation Premier Secours en Santé Mental : 3 professionnels
- **GAP Cadre** : la cadre intermédiaire bénéficie de GAP à raison d'une séance tous les deux mois.
- **Formation continue** :
La cadre intermédiaire a fini sa formation CAFERIUS et a obtenu son diplôme.
Le service accompagne également une professionnelle monitrice éducatrice dans sa formation en alternance du diplôme d'Etat Educateur spécialisé pour la troisième année consécutive.
L'alternante en BTS SP3S a terminé sa deuxième année et a obtenu son diplôme.
- **Stagiaires** :
Le service demeure également un terrain de stage essentiellement pour des jeunes en formation éducateur spécialisé ou sport adapté (4 stagiaires dont un DEUST, une ES et deux AES).

6. CONCLUSION

Le CAAHM, fort d'une équipe pluridisciplinaire engagée, adapte régulièrement son organisation et son activité aux besoins des personnes accompagnées.

Ce mouvement se poursuivra en 2024, dans la déclinaison de nouvelles modalités d'accompagnement des bénéficiaires et dans les outils et supports mis en œuvre.

En effet, la dynamique d'inclusion entamée en 2023, est amenée à se développer autour de nouveaux partenariats permettant des activités en mixité de publics :

- avec le Centre Socio-Culturel du Neuhof (projet de co-animation d'évènements, projet de création artistique commune)
- avec le service Inclusion et Citoyenneté par le Sport de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg (pratique sportive avec d'autres publics en situation de handicap ou non)
- avec des établissements médico-sociaux d'amont et d'aval

Les actions de prévention et de maintien de la santé vont se poursuivre grâce à l'intervention de partenaires tels que le SAMSAH de l'ARSEA, les services de la CPAM ou d'autres services de prévention santé.

Le déploiement du DUI (dossier de l'utilisateur informatisé) se fera au cours du 1^{er} semestre 2024, avec une phase d'apprentissage jusque fin avril puis une phase d'appropriation jusque fin juin. Ce logiciel permettra de sécuriser les informations concernant les personnes accompagnées et faciliter le suivi de leur parcours.

Des temps de travail et de réflexion communs aux services d'accueil de jour (67 et 68) permettront aux professionnels de partager leurs pratiques et leurs compétences en vue de gagner en cohérence et en qualité dans les accompagnements proposés.

Abir ABOULIEFAHE – Cadre Intermédiaire

Annie WEISSLOCKER - Directrice